



Saint-Julien Vous Parle

BULLETIN MUNICIPAL

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 JANVIER 2011

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 12, totalisant 40 401,43 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 48 à 52, totalisant 5 302,19 \$.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DES BOUES MUNICIPALES

Un avis de motion est donné que lors d'une séance subséquente, le conseil de la Municipalité de Saint-Julien adoptera un règlement concernant les boues municipales.

FORMATION—DROITS ACQUIS

La municipalité de Saint-Julien autorise Robert Masson, l'inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer à la formation (les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme) offert par la COMBEQ, les 24 et 25 février prochain à Saint-Hyacinthe. Les frais d'inscription de 450\$ plus taxes soient payés par la municipalité ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de transport.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUR LE CHEMIN DES ARTISANS

La municipalité de Saint-Julien accorde une aide financière de 100\$ à l'organisme « Sur le Chemin des artisans ».

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉCOLE STE-BERNADETTE

Le comité de parents de l'école Ste-Bernadette demande une aide financière pour installer dans la cour d'école différentes aires de jeux dont un terrain de soccer, un terrain basket, de nouveaux modules et autres. Un projet qui s'élève à 66,000 \$. Considérant que la majorité des jeunes de Saint-Julien fréquentent cette école, la municipalité de Saint-Julien accorde une aide financière de 500 \$ à l'école Ste-Bernadette pour l'aménagement de la cour.

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 17 décembre 2010, le règlement # 321 relatif aux taux d'imposition 2011.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin St-Julien, aux heures de bureau.

DONNÉ à St-Julien

ce 20^e jour de décembre 2010.

Réjean Guin,

secrétaire-trésorier et directeur général.

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ aux contribuables de la susdite municipalité par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Les états financiers 2010 produits par la Firme Proulx CA Inc. furent déposés à la séance ordinaire du Conseil le 7 février 2011. Ils sont disponibles au bureau pour consultation.

DONNÉ À SAINT-JULIEN,

ce 8^{ième} jour du mois de février 2011.

Réjean Guin

Secrétaire-trésorier et directeur général

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

QUE,

Le rôle de perception des taxes pour l'année 2011 est déposé au bureau du soussigné et celui-ci procédera à l'envoi des comptes de taxes.

DONNÉ à St-Julien ce 9 février 2011.

Réjean Guin

secrétaire-trésorier et directeur général

TAUX D'IMPOSITION 2011

Le taux de la taxe foncière est fixé à 0,86\$ / 100\$ d'évaluation.

Le taux de la taxe générale pour la Sûreté du Québec est fixé à 0,12\$ / 100\$ d'évaluation.

Le montant annuel pour les ordures ménagères est fixé à 100\$ pour une résidence, et 50\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la récupération est fixé à 70\$ pour une résidence, et 35\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la licence d'un chien est fixé à 15\$. Le montant annuel pour plus de 3 chiens c'est à dire un chenil est fixé à 300\$.

Le taux d'intérêt pour retard sur taxes et droits de mutations est de 15%.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers 2010 ont été préparés par la firme Proulx CA Inc., comptables agréés. Ils ont été déposés et acceptés par le Conseil municipal. Les revenus se chiffrent à 573 818,81 \$ et les dépenses à 556 086,16 \$ pour un surplus de 17 732,65 \$.

Le solde des fonds à la fin de l'exercice se chiffre 129 048,12 \$.

EMPLOIS AU RECENSEMENT

Recherche personnel pour une variété de postes liés ou non à la supervision pour le Recensement de 2011.

Ces emplois sont parfaits pour les étudiants, les personnes récemment à la retraite, les parents à domicile et pour toute personne qui désire une source supplémentaire de revenu.

Superviseurs :

Taux de salaire : 18,04 \$ l'heure

Agents recenseurs :

Taux de salaire : 14,72 \$ l'heure

Postulez dès maintenant

www.recensement2011.gc.ca

1-866-773-2011.

RETOUR DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

La programmation des travaux a été acheminé au ministère. La municipalité recevra la somme de 415 247 \$ au cours des 3 prochaines années. Ces montants sont destinés à l'amélioration de nos chemins.

TRANSPORT COLLECTIF DANS LA MRC DES APPALACHES**LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE BESOINS AUPRÈS DES CITOYENS DU SECTEUR RURAL**

La MRC des Appalaches a conclu une entente avec le Centre d'expertise en transport intermodal (CETI) afin de réaliser une étude de besoins sur l'implantation d'un service de transport collectif dans les municipalités rurales de son territoire.

Un questionnaire sera envoyé dans tous les foyers des municipalités rurales au cours des prochaines semaines. Il sera important que les gens prennent quelques minutes de leur temps pour bien répondre au questionnaire afin de fournir au comité les informations justes et précises sur les besoins. Par la suite, les résultats indiqueront à la MRC la pertinence d'implanter un tel service.

Le transport collectif en milieu rural s'organise de façon très différente de celui des centres urbains puisque la population est répartie sur un territoire plus vaste. Il faut donc que nous puissions envisager l'organisation de façon différente. Nous devons commencer par évaluer les besoins des citoyens et ensuite faire le portrait des réseaux de transport déjà en circulation dans chaque secteur. Ensuite, il faut voir comment harmoniser ces modes de transport en fonction des besoins. Cela peut vouloir dire, comme on l'a vu ailleurs, combler les places disponibles dans les transports déjà en circulation, ajouter un service de covoiturage ou encore, là où le besoin est plus grand, ajouter à certaines heures du transport par taxi. Tous les modèles peuvent être envisagés une fois que l'on connaît bien nos besoins.

FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DES APPALACHES

La première politique culturelle de la MRC des Appalaches franchira une nouvelle étape le mercredi 23 février prochain alors que se tiendra une rencontre en vue de la formation du comité de suivi de la politique. Les représentants d'organismes culturels et patrimoniaux ainsi que les artistes de secteur rural sont invités à prendre part à cette réunion qui se tiendra à compter de 19 h à la salle du Conseil des maires de la MRC des Appalaches, située au 3830, boul. Frontenac Ouest, dans le secteur Black Lake à Thetford Mines.

Les intervenants culturels et les artistes désireux de participer à la rencontre sont invités à s'inscrire auprès de Louise Nadeau, conseillère adjointe en développement rural à la Société de développement économique de la région de Thetford au 418 338-2188, poste 234.

**Voici le plan d'action déposé et adopté par le conseil concernant les fosses septiques.
La fiche de projet vous sera présentée dans le prochain St-Julien-vous-parle**

Plan d'action pour l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. (Q-2, r, 8)

INTRODUCTION

En 1981, le ministre de l'environnement du Québec a mis à la disposition de toutes les municipalités de la province un règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées, des eaux ménagères et des eaux de cabinets d'aisance de toutes résidences nouvelles ou existantes.

L'application obligatoire de ce règlement est entrée en vigueur le 12 août 1981 et ce veut une protection et une amélioration de la qualité de l'environnement et aussi une prévention de sa dégradation.

Le règlement prescrit que nul ne doit émettre, disposer, dégager, ou rejeter, ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au delà de la quantité ou de la concentration prévue par le règlement, ce qui est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter d'autres préjudices à la qualité du sol, de la végétation, à la faune ou aux biens.

Depuis son entrée en vigueur, les municipalités sont responsables d'exécuter et de faire exécuter le règlement (Q-2, r, 8)

2-OBJECTIF VISÉ

Pour faire suite au plan stratégique de développement de la municipalité de St-Julien, déposé par le conseil municipal à l'automne 2010, l'objectif visé est que toutes les résidences isolées de la municipalité de St-Julien soient **conformes** au règlement Q-2, r,8 avant le 31 octobre 2013.

3-LES ACTIONS ET LES MOYENS

Un comité de travail, constitué de deux conseillers municipaux et d'un inspecteur municipal, a été mis en place et œuvre sur le dossier depuis novembre 2010.

Ce comité a identifié plusieurs actions et moyens pour atteindre leurs objectifs : le dépôt par résolution du plan d'action en janvier 2011, l'envoi d'une lettre à tous les propriétaires de résidences isolées de St-Julien, les informant de la marche à suivre, la constitution d'une liste, classifiant toutes les résidences, de la plus polluante à la moins polluante l'établissement des priorités d'actions en fonction du classement et la recommandation d'un nouveau règlement municipal concernant l'obligation de vidanger les fosses septiques.

En plus, le comité de travail a la responsabilité de supporter, de sensibiliser et de mobiliser la population de St-Julien qui est visée par le règlement Q-2, r, 8. Finalement, il doit faire le suivi de l'échéancier de travail et s'assurer de la pérennité du projet.

4- ÉCHÉANCIER DU PLAN D'ACTION

Ce plan d'action est établi sur trois (3) ans : de janvier 2011 à décembre 2013. La fiche du projet avec son échéancier vous sera présenté dans le prochain numéro.

5- EN CONCLUSION

L'atteinte de notre objectif sera d'apporter sans aucun doute à la population de St-Julien un sentiment de fierté, d'appartenance et de respect de notre environnement.

TROUVEZ NOUS
SUR LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

SECRETARIAT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien (Québec)
G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : municipalite@st-julien.ca

Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

PERMIS

Robert Masson, Inspecteur en bâtiment et
en environnement

Téléphone : 418-423-7031

Courriel : inspecteurbatiment@st-julien.ca

Permis en ligne sur notre site internet
sous l'onglet "Services en ligne".

UNE FÊTE DE NOËL RÉUSSIE!!

Fidèle à sa tradition, St-Julien a vécu encore cette année une belle fête de Noël pour les enfants de sa municipalité. La participation exceptionnelle des résidents et le spectacle de Nanou la clown nous ont fait passer d'agréables moments. Merci à tous nos bénévoles! C'est un rendez-vous pour Noël prochain.

Un grand merci aux commanditaires de la fête de Noël dont voici la liste :

Municipalité de Saint-Julien
Excavation Grégoire Garneau
Caisse Populaire du carrefour des
lacs

Laurent Lessard, député
Caisse Populaire de St-Fortunat
Clinique dentaire DR. Dany Grondin
Bijouterie Fréchette
Quincaillerie Parent
Coop de Disrael
Épicerie Gilles Laprise
Équipement Proulx & Raiche
Service Sanitaires Denis Fortier
Michel Élie Tremblay, photographe

GUIGNOLÉE 2010

M. Gaston Boutin et M. Ferdinand St-Cyr tiennent à remercier toute la population de Saint-Julien pour leur grande générosité lors de la guignolée 2010. La cueillette des dons en aliments non périssables s'élèvent approximativement à 400 \$ alors que les dons en argent s'élèvent à 545 \$.

CONCOURS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Voici le premier concours d'une longue liste. Ce concours s'adresse à tous. **Trouvez un nom pour notre bibliothèque :** Vous avez jusqu'à la fin février pour nous faire parvenir votre suggestion de nom et courrez la chance de gagner un livre de votre choix d'une valeur de 35.00\$ Le nom choisi et le gagnant sera publié dans le prochain numéro. Manières de participer : En personne, par messagerie bibliotheque@st-julien.ca en mentionnant dans (OBJET) concours biblio...

VOIRIE

Éric Faucher
Inspecteur en voirie
Téléphone : 418 332-5686
inspecteurvoirie@st-julien.ca

FOURRIÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE :

Robert Masson
Téléphone: 418-423-4402
Cellulaire: 418-333-2647
Service offert 7 jours et 24h

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale
du Canada, 2004
Bibliothèque nationale
du Québec, 2004
ISSN 1712-5502

HORAIRE DU CACI

Jeu. 18h30 à 21h30
Ven. 18h30 à 21h30
Sam. 13h00 à 16h00
Dim. 10h00 à 12h00

CACI

Tel. 418-423-3410
Courriel:
caci@st-julien.ca
Responsable du CACI:
Yannick Gouin
Tél. 418-423-4506
Courriel: yannickgouin@hotmail.com

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 18h30 à 21h30
Ven. 18h30 à 21h30
Sam. 13h00 à 16h00
Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :
Yolande Poirier
Tél. 418-423-3410
Courriel:
bibliotheque@st-julien.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle se loue à 100\$ et la petite 75\$

Pour de plus amples informations ou pour une réservation
418-423-4295